

Arrêté n°23 02 04 D
Arrêté portant composition du jury de diplôme du Master
domaine Sciences, Technologie, Santé mention Informatique
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard
Et de l'Université de Lomé

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

Arrête

Article premier :

Le jury de diplôme pour la deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2021-2022 est composé comme suit :

Président du jury : Kossi ATCHONOUGLO

Membres du jury :

- Sid LAMROUS

Article 2 :

Le jury de diplôme pour la deuxième année du Master Sciences, Technologie, Santé, Mention Informatique, de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de l'Université de Lomé pour l'année universitaire 2021-2022, se réunira le :

- **Lundi 6 février 2023 à 10h00 – CIC de Lomé**

Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 3 février 2023

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

Jérôme CHAUSSON